your partner in heating, cooling & ventilation

GARANTIE ET CONDITIONS DE SERVICE

POUR LES PROFFESSIONNELLES

Vous trouverez ici nos conditions de garantie et de service pour les équipements de climatisation des marques suivantes:

Panasonic

Komfovent

Innova

Argo

Les engagements antérieurs seront annulés. Ces conditions sont valables jusqu'à ce que vous receviez une nouvelle modification écrite. Si certains sujets ne sont pas abordés dans les présentes conditions générales, nous nous référons à nos conditions d'offre, de vente, de livraison et de paiement fournies séparément.

Disposition de garantie:

La garantie s'applique uniquement aux PIÈCES qui doivent être remplacées pendant la période de garantie en raison de défauts de production. Après vérification par ACB airconditioning BV (contrôle de garantie), il sera déterminé si la pièce défectueuse est couverte par la garantie. Après cela, la pièce concernée sera présentée à l'usine pour inspection, cela est nécessaire pour le paiement de la garantie et pour déterminer s'il s'agit d'un problème de série ou d'un incident.

Les heures de travail ne sont pas remboursées.

Les travaux réalisés par ACB, seront automatiquement factures.

Période de garantie:

La période de garantie commence à partir de la date de livraison.

Ci-joint les différents termes.

- Panasonic résidentiel 2 ans sur les pièces
- Panasonic commercial 2 ans sur les pièces
- Panasonic AQUAREA 2 ans sur les pièces (vase d'expansion requis)
- Panasonic VRF & GHP 2 ans sur les pièces
- Panasonic Chillers 2 ans sur les pièces
- Komfovent 2 ans sur les pièces
- Innova ventilo's 2 ans sur les pièces
- Argo 2 ans sur les pièces

La garantie est uniquement valable entre ACB et l'installateur agréé qui a vendu les appareils.

Chaque installation doit être effectuée conformément aux manuels Panasonic et conformément au code de bonne pratique. Les défauts résultant d'une mauvaise utilisation ou les défauts résultant d'un environnement d'air agressif ne sont pas couverts par la garantie.

Pour les systèmes d'eau, la qualité de l'eau doit être conforme aux limites du manuel. En cas d'électronique défectueuse, la pollution du réseau harmonique peut être à la source.

Pour le remplacement d'une unité extérieure sur un système inconnu, ainsi que pour le remplacement d'un GHP par un système VRF, des conditions supplémentaires spécifiques s'appliquent :

- il n'y a pas de garantie sur le circuit de refroidissement, seulement sur l'électronique.
- Une garantie supplémentaire n'est possible qu'après l'intervention à temps d'ACB et :
    1. la disponibilité d'un dossier complet et correct de tel que construit avec les longueurs correctes des tuyaux
    2. le rinçage complet et approfondi de l'ancien tuyau de refroidissement
    3. l'utilisation d'un gaz réfrigérant entièrement nouveau
    4. réalisation d'un test acide de l'ancien réfrigérant avec un résultat positif
    5. un système VRF nécessite toujours un filtre à huile spécifique supplémentaire (cf. le manuel d'installation du fabricant).

- toute la documentation patrimoniale disponible est demandée au client final et étudiée par l'installateur

La garantie ne peut être demandée qu'en envoyant un "formulaire de retour ACB" entièrement rempli à service@acbairco.be

<u>Procédure de garantie "DEAD-ON-ARRIVAL"</u>

« Dead-on-arrival signifie: appareil défectueux à la réception.

- Lors de l'ouverture de l'emballage, l'appareil semble être endommagé.
    1. Vous prenez des photos et vous gardez le carton!
    2. Vous informez ACB immédiatement par téléphone.
    3. ACB décide avec vous d'une solution rapide.

- L'appareil ne démarre pas
    1. Vous pouvez avoir involontairement causé des dommages, vous devez le signaler à ACB.
    2. Vous avez soigneusement vérifié tout et le problème persiste, vous prenez contact avec ACB et demandez l'assistance d'ACB.
    3. À chaque intervention / assistance d'ACB, il est nécessaire que nous obtenions suffisamment d'informations. Plus d'explications sous "Procédure de garantie des pièces".

Remarque: Panasonic effectue un double test à la fin de son processus de production. De plus, les dommages de transport sont réduits au minimum absolu en utilisant du carton, de la mousse de polystyrène, des airbags et des capteurs d'inclinaison.

Procédure de garantie: PIÈCES des appareils

La procédure de garantie est la suivante:

6. Un technicien de service agréé effectue d'abord une analyse du disfonctionnement (premiers secours) et signale toute pièce défectueuse du dispositif. En concertation avec l'expert d'ACB airconditioning BV, il est décidé que la pièce concernée doit être remplacée ou réparée. Un technicien peut bien entendu également prendre la décision avec ACB de remplacer la pièce concernée. Toutefois, s'il s'avère ultérieurement que la pièce commandée s'avère ne pas être défectueuse, elle ne sera en principe pas restituée. Sauf accord contraire.
7. Après avoir constaté une pièce défectueuse, elle est commandée auprès d'ACB airconditioning BV. Lors de la commande, indiquez le numéro de série et la date d'achat de l'ensemble de l'appareil.
8. Si la pièce concernée est en stock, elle sera envoyée immédiatement, sinon elle sera commandée à l'usine concernée. La pièce sera facturée initialement.
9. La pièce défectueuse sera retournée à ACB airconditioning BV pour inspection via un bon de retour, que votre représentant peut vous fournir et que vous trouverez également ci-joint. Si, après vérification, s'il apparaît que la pièce est sous garantie, la facture visée au point 3 sera créditée. Les articles doivent être retournes à ACB dans les 30 jours suivant l'achat. Le BON DE RETOUR doit toujours être COMPLETEMENT rempli.
10. Il n'y a pas de période de garantie sur les pièces séparément et non plus sur les pièces dans le cas d'une garantie d'appareil.
11. Les garanties ne peuvent s'appliquer que si les travaux sont effectués dans les limites de fonctionnement spécifiées, qui peuvent être trouvées dans les manuels correspondants. Les pièces soumises à une usure normale ne sont pas couvertes par les conditions de garantie (ex: filtres, courroies, cylindres à vapeur, ...)

En principe, seule la garantie est accordée à l'installateur prestataire de services par lequel l'appareil a été précédemment acheté auprès d'ACB airconditioning BV.

Allocation commerciale

La procédure de compensation pour les heures de travail et les coûts supplémentaires résultant d'un cas de garantie est la suivante:

1. Cette procédure peut s'appliquer en cas de défaillances épidémiques évidentes connues et documentées par le fabricant.
2. Un technicien de maintenance agrée effectue une analyse et l'envoie à ACB. Un formulaire peut être demande pour cela.
3. La rémunération n'est qu'une faveur et est déterminée par l'équipe commerciale d'ACB en fonction du chiffre d'affaires à venir.
4. L'indemnité ne sera traitée qu'avec une prochaine commande au prorata de l'indemnisation.

5. Les frais de cette nature ne peuvent en aucun cas être consideres comme un cas de garantie et ne peuvent pas être réclamés.

Prestations de services en ligne

Le service en ligne est un privilège pour les installateurs qui achètent régulièrement, ce service technique fait partie d'un chiffre d'affaires convenu et n'est pas rémunéré. Numéro d'assistance: 014 88 36 32 soit service@acbairco.be.

Pour avoir droit aux service en ligne, les installateurs doivent suivre une formation.

De cette façon, nous vous protégeons en tant que distributeur.

Service sur site

Le service sur site est automatiquement facture.

Les tarifs figurent au dos de la liste des prix ACB pour l'année en question.

Pour avoir droit aux service sur site, les installateurs doivent suivre une formation.

De cette façon, nous vous protégeons en tant que distributeur.

ACB attend de vous et de votre équipe qu'ils suivent une formation régulièrement, cette formation peut être obligatoirement liée à l'achat d'un certain produit.

Vous devez demander le service via le formulaire "**DEMANDE SERVICE**"

Vous pouvez le saisir en ligne sur notre site Internet **www.acbairco.be** ou demander à **service@acbairco.be**

Pour toutes questions ou commentaires, vous pouvez toujours nous appeler!

ACB airconditioning BV

Stephen Aerts, Chef d'entreprise

Dieter Van den Brande, Chef d'entreprise

Wim Eelen Directeur technique

your partner in heating, cooling & ventilation

POUR LES PIÈCES, VOUS DEVEZ RETOURNER VOTRE DEMANDE DE RETOUR À : SERVICE@ACBAIRCO.BE

POUR LES APPAREILS, VOUS RETOURNEZ VOTRE DEMANDE DE RETOUR À : ORDERS@ACBAIRCO.BE

CE N'EST QU'APRÈS L'APPROBATION SIGNÉE DE STEPHEN OU WIM QU'ON PEUT RETOURNER

Demande de retour

Données:	
Nom du clièn t:	
Contact:	
ACB Numéro de commande/facture :	
Référence:	

Unité intérieure/extérieure :	
Numéro de série:	

Pièce:		**Nombre:**	
Code d'erreur:			
Déscription:			

Raison de retour :	

PIÈCES EN RETOUR À APPROUVER PAR WIM EELEN	Signature Wim Eelen :	Date :

APPAREILS EN RETOUR À APPROUVER PAR STEPHEN AERTS	Signature Stephen Aerts	Date :

Les conditions suivantes s'appliquent à la déclaration :S'ils ne sont pas utilisés: les articles doivent être envoyés dans l'état le plus original possible et intacts. Les articles doivent être à ACB Airconditioning dans les 30 jours suivant l'achat. Ce bon de retour doit être envoyé (entièrement rempli) avec la pièce ou avec l'appareil. Les produits retournés qui ne remplissent pas les conditions ne sont pas acceptés par nous (voir aussi nos termes etconditions).